

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi



**PLAN DE REPONSE A LA COVID-19 DES
MINISTERES EN CHARGE DE
L'EDUCATION**

2020 - 2021

Juillet 2020

Table des matières

INTRODUCTION	4
I..... CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
II.... OBJECTIFS	6
2.1. Objectif général	6
2.2. Objectifs spécifiques	6
III. ... RESULTATS ATTENDUS.....	6
IV..... AXES STRATEGIQUES	7
❖... Axe 1 : utilisation des TICE pour la continuité pédagogique.....	7
❖... Axe 2 : Ouverture des Classes de l'année scolaire 2020/20217	
❖... Axe 3 : information, sensibilisation et communication	9
❖... Axe 4 : coordination et suivi-évaluation.....	10
V.... STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE	10
VI..... PLANNING OPERATIONNEL ET COUT ESTIMATIF DES ACTIONS	11
VII..... MECANISME DE FINANCEMENT DU PLAN DE RIPOSTE.....	12
VIII. DISPOSITIF DE COORDINATION ET DE SUIVI EVALUATION.....	12
IX..... ANALYSE DES RISQUES	12
CONCLUSION.....	13
ANNEXES.....	14

A

Liste des tableaux

Tableau 1 : planning de la programmation et des coûts estimatifs par axe et par action	11
Tableau 2 : périodicité d'élaboration des rapports du plan de riposte	12
Tableau 3 : Principales mesures d'atténuation	13

INTRODUCTION

Depuis 2012, le Mali fait face à une crise multidimensionnelle (sécuritaire, politique, institutionnelle) sévère. Cette crise a entraîné entre autres des fermetures de classes, des déplacements internes et externes de populations privant ainsi des milliers d'enfants de leur droit à l'éducation.

En outre, le pays est frappé par la pandémie à coronavirus (COVID-19) avec l'apparition des premiers cas le 25 mars 2020. Cela a eu pour conséquence la fermeture, le 17 mars 2020, de tous les établissements d'enseignements préscolaire, primaire, secondaire, professionnels et universitaires. Cette mesure a pour but de freiner la propagation de la maladie. La réouverture interviendra le 02 juin 2020 pour les classes d'examens. Cette fermeture a entraîné une rupture des activités éducatives sur l'ensemble du territoire national pour une durée d'environ six (6) semaines.

Dans ce contexte de crise sanitaire aggravée par l'insécurité, le Ministère de l'Éducation Nationale, (MEN) a entrepris de mettre en œuvre un plan de riposte pour la continuité pédagogique et partant, pour la reprise effective des cours en septembre 2020.

Ce plan de riposte sera opérationnalisé à partir du 10 novembre 2020, à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) pour la continuité pédagogique, et les mesures pour la reprise des activités pédagogiques dans les structures éducatives des Ministères en charge de l'Education dans le contexte du COVID-19.

1. Contexte et justification

- Le Mali est un pays continental situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Il couvre une superficie de 1 241 238 km². Il est limité au nord par l'Algérie, à l'Est par le Niger et le Burkina Faso, au Sud par la Côte d'Ivoire et la Guinée et à l'Ouest par le Sénégal et la Mauritanie.
- Partant des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2009 actualisé en 2018 (INSTAT, RGPH-2009), la population du Mali est estimée à 19 737 858 habitants, dont 49% d'hommes et 51% de femmes. Il y a 73.2% de population rurale pour 26.8% urbaine. La population est relativement jeune avec 46.56% de moins de 15 ans et 43.96% entre 15 et 49 ans. Sikasso est la région la plus peuplée suivie de Ségou, Koulikoro, Mopti et Kayes.
- Sur le plan administratif, le Mali est découpé en 19 Régions administratives et un District (la capitale Bamako) qui a rang de région. Les régions sont subdivisées en 60 cercles qui se répartissent en 330 arrondissements. Le district de Bamako est découpé en 6 communes urbaines. Dans le cadre de la décentralisation, au niveau local, le Mali compte 748 communes.
- Le système éducatif malien comprend l'éducation formelle et l'éducation non formelle.

- Dans un contexte de pauvreté, d'insécurité et de croissance démographique, le Mali a progressé dans l'amélioration de l'accès à l'éducation dans son ensemble. Entre 1999/2000 et 2017/2018, le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 1,7% à 6,08% dans le préscolaire, de 57,4% à 76,5% dans le primaire, de 21,5% à 48,6% au collège et de 7,4% à 18,4% dans l'enseignement secondaire général. En outre, le Mali a plus que doublé son accès à l'enseignement secondaire technique, à l'enseignement et à la formation professionnelle technique et à l'enseignement supérieur. Toutefois, les données de l'année scolaire 2017-2018 indiquent clairement que le pays est encore bien loin d'une couverture universelle, en particulier dans l'éducation de base, qui reste obligatoire pour tous.
- Face à la situation sanitaire liée à la COVID-19 (deux cas confirmés à la date du 18 mars), le gouvernement malien a pris la décision, le 18 mars 2020, de fermer toutes les écoles à compter du 19 mars et pour une durée de 3 semaines. Celle-ci a été prorogée jusqu'au 02 juin, date à laquelle il est envisagé de rouvrir dans un premier temps les écoles avec les élèves des classes d'examen (477 183).
- Tous les enfants scolarisés, soient 3,8 millions d'élèves (142 523 au pré-primaire, 3 297 418 au primaire, 410 632 au secondaire)¹ ainsi que les enfants non scolarisés (environ 2 millions) sont directement touchés et la grande majorité est dans le besoin. Les centres d'apprentissage communautaires, les espaces d'apprentissage temporaires sont également fermés, ce qui affecte directement les enfants vivant dans les zones touchées par la crise sécuritaire (564 300 personnes déplacées internes, rapatriés et enfants d'accueil dans le besoin)². Par ailleurs, la fermeture des écoles implique également la suspension des programmes d'alimentation scolaire, qui, dans un contexte de fragilité comme dans le cadre de la crise COVID et de la crise sécuritaire, constitue des filets sociaux importants pour les familles les plus vulnérables.

La fermeture des écoles peut avoir les conséquences suivantes :

- le décrochage scolaire des apprenants (abandon pour des raisons diverses) ;
- la recrudescence des mariages précoces des écolières ;
- la démotivation des élèves et des parents ;
- la baisse continue du niveau de formation des apprenants ;
- le risque d'enrôlement des scolaires dans les mouvements armés ;
- le risque accentué d'abus, exploitation et violence et un manque d'accès aux services de protection de l'enfant ;
- l'accentuation de l'exode rural et de l'émigration.

C'est pour réduire l'impact de ces risques que les Ministères en charge des Ministères en charge de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en collaboration avec les partenaires de l'Education, élabore la présente stratégie.

¹ Annuaire statistique de l'Education 2017-2018

² HNO/HRP 2020

2. Plan de riposte au COVID-19

Un plan basé sur un partenariat stratégique : Les Ministères en charge de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MEN) a élaboré un plan de riposte qui sera versé à la stratégie nationale pilotée par le ministère de la Santé et des Affaires Sociales. Ce plan couvre non seulement la période de l'épisode du coronavirus, mais également une posture d'anticipation allant jusqu'à une révision du calendrier et des modalités d'évaluation des apprentissages.

La mise en œuvre de la stratégie sera assurée par les services techniques des Ministères en charge de l'Education en charge de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sous la supervision du Ministre.

Le plan s'articule autour de deux axes stratégiques :

- i) Assurer la continuité des activités pédagogiques durant la période de fermeture des établissements scolaires ;
- ii) Préparer la réouverture des écoles et le retour des enfants à l'école.

2.1. Assurer la continuité des activités pédagogiques durant la période de fermeture des établissements scolaires.

A ce niveau, il s'agit de :

Activités prioritaires 1

- Mettre en place au niveau central et au niveau déconcentré des comités pédagogiques chargés i) de la production de ressources pédagogiques et ii) de l'information des élèves, des parents d'élèves, des élus et de toute la communauté éducative ; iii) Faire le suivi des activités sur le terrain ; assurer la coordination entre le niveau central et les niveaux déconcentrés
- Faire un inventaire des ressources pédagogiques existantes (au niveau du Mali et au niveau international / universel) pour identifier les liens avec le curriculum malien, valider les ressources à diffuser (par radio, TV, internet) et identifier les lacunes des ressources existantes par rapport aux besoins ;
- Élaborer un programme de diffusion pour chaque niveau et chaque media et diffuser les ressources conformes aux programmes scolaires par les moyens disponibles et adaptés (radio, télé, internet, téléphone).
- Identifier les risques / adapter les offres et modalités de diffusion aux contextes
- Explorer les modalités d'organisation de cours et autres formes d'appuis éducatifs en groupes restreints avec des mesures de protection
- Elaborer des messages sensibles au genre de prévention et de protection contre les abus, violence et exploitation et en lien avec le COVID-19 à intégrer dans les diffusions de contenus éducatifs ;

Activités prioritaires 2

- Développer et élaborer les ressources destinées à l'enseignement à distance par niveau et par matière (ensemble de ressources digitales complémentaires pour chaque leçon)
- Elaborer/ développer, imprimer et distribuer des ressources pédagogiques adaptées aux cours à distance ;
- Assurer que tous les enfants ont accès à une radio au moins en donnant des radios solaires si besoin et travailler avec les radios communautaires ;

- Organiser des séances de sensibilisation et mobilisation communautaire pour les parents, enseignants, dispensateurs de soins, leaders communautaires pour appuyer la continuité pédagogique ;
- Mise en œuvre des appuis éducatifs en groupe restreints selon les modalités définies y compris les mesures de protection

Activités prioritaires 3

- Mettre en place des programmes d'appui psychosocial adaptés au contexte (en lien avec les spécialistes de la protection de l'enfant) ;
- Développer une stratégie d'enseignement accéléré ;
- Faire le suivi-supervision des différentes activités et les résultats d'apprentissage.
- Mettre en place des rations à emporter ou transferts en accompagnement des programmes d'éducation à distance pour les familles vulnérables pour assurer le maintien de l'accès à l'enseignement ;

2.2. Préparer la réouverture des écoles et le retour des enfants à l'école :

Pour assurer le fonctionnement normal des écoles après leur réouverture il faut :

Activités prioritaires 1

- Développer et diffuser les lignes directrices sur la sécurité à l'école et protocole de prévention et contrôle du COVID-19 ;

Activités prioritaires 2

- Appliquer / mettre en œuvre le protocole de prévention et de contrôle du COVID-19 (qui inclut la dotation des écoles en kits de lavage des mains et matériel d'hygiène et de protection) ;
- Afficher devant toutes les salles de classes les informations relatives au COVID-19 ainsi que les images relatives aux gestes barrières ;
- Prédistribuer du matériel de nettoyage / désinfection dans les CAP (en prévision de détection de cas dans les écoles)
- Construire ou réhabiliter des infrastructures WASH dans les écoles (points d'eau, latrines) ;
- Mettre en place un système de gestion des déchets ;
- Informer, sensibiliser les comités de gestion scolaires, le personnel administratif scolaire, les enseignants et les élèves sur le COVID-19 et les mesures d'hygiène ;

Activités prioritaires 3

- Organiser des séances de sensibilisation et mobilisation communautaire pour les parents, dispensateurs de soins, leaders communautaires pour appuyer le retour des enfants à l'école ;
- Réaménager les horaires de cours et révision du calendrier scolaire (y compris les examens de fin d'année) ;
- Former les enseignants en appui psycho social pour eux-mêmes et les élèves ;
- Réajustement des programmes pour la rentrée scolaire 2020 afin de tenir compte des 2 années scolaires à faible temps réel d'apprentissage
 - o Faire faire un test de niveau à la rentrée scolaire à tous les élèves ;

- Recentrer les programmes sur les contenus fondamentaux en lecture, écriture et math dans le fondamental pour avoir du temps pour reprendre le programme des années antérieures que les élèves n'ont pas reçu.
- Adapter le programme et modalités de transferts des élèves des SSAP, PAASU
- Organiser des cours de rattrapage et de remédiation ;
- Mettre en place des offres d'éducation accélérée ;
- Appui aux élèves qui doivent passer les examens ;
- Assurer une mise à l'échelle des programmes d'alimentation scolaire dans les zones particulièrement touchées afin de fournir un filet social et une motivation aux familles de renvoyer les enfants à l'école
- Imprimer les ressources pédagogiques et les mettre à la disposition des apprenants des zones moins couvertes par Internet, la radio et la télé.

3. Approche méthodologique :

Les activités ci-dessus, seront menées par les Ministères en charge de l'Education à travers les services centraux et déconcentrés, l'appui des partenaires techniques et financiers et des ONG du secteur de l'éducation.

Pour faciliter ce travail de coordination et de planification de la réponse, cette stratégie est accompagnée d'un plan d'action avec activités, cibles et budgets détaillés.

II. OBJECTIFS

Les écoles étant fermées, les élèves se retrouvent dans l'impossibilité de suivre les cours. Il est par conséquent nécessaire de pouvoir mettre à leur disposition, sur toute l'étendue du territoire, des ressources pédagogiques qu'ils pourront exploiter seuls ou avec l'aide d'un encadrement familial, afin

- i) De limiter les risques de déperdition scolaire à travers la routine éducative et la fourniture d'informations clés de protection
- ii) De consolider les apprentissages acquis avant la fermeture des écoles et faciliter ainsi la reprise des cours dans un environnement protecteur.
- iii) De poursuivre les apprentissages dans un environnement protecteur ;

Pour permettre à tous les élèves d'avoir accès aux ressources diffusées quel que soit leur lieu d'habitation et les moyens à leur disposition pour accéder à l'information, plusieurs canaux seront utilisés.

- .

III. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus du plan de riposte sont :

- des ressources pédagogiques numériques pour toutes les classes du préscolaire, du primaire, du post-primaire, du secondaire et de l'ENF sont conçues ;
- des ressources pédagogiques numériques pour toutes les classes du préscolaire, du primaire, du post-primaire, du secondaire et de l'ENF sont diffusées à travers la radio, la télévision, la presse écrite, des applications androides, des fichiers téléchargeables et des supports amovibles ;
- les établissements scolaires et les structures d'éducation non formelle sont dotés de matériel de protection et d'hygiène pour l'application des mesures barrières contre le COVID-19 ;
- les mesures administratives et pédagogiques pour une reprise effective des cours en fin avril 2020 et l'achèvement de l'année scolaire 2019-2020 sont prises ;
- les élèves/apprenants, les enseignants/formateurs et les personnels administratifs des établissements scolaires et des structures d'éducation non formelle et les communautés sont sensibilisés à la lutte contre le COVID-19 ;
- la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan de riposte sont assurés.

IV. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Le plan de riposte sera mis en œuvre en huit (8) mois par les structures des Ministères en charge de l'Éducation en collaboration avec les ministères partenaires, les collectivités territoriales, les communautés éducatives et les partenaires techniques et financiers. Le plan de riposte pourrait être révisé suivant l'évolution de la pandémie du COVID-19.

Les procédures d'urgence seront utilisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte afin que les différentes acquisitions se fassent dans les délais requis.